

**Séance du conseil municipal du Jeudi 19 novembre 2020 à 20h30**

L'an deux mille vingt, le jeudi 19 novembre 2020, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multi-activité, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

**Présents** : Laurence Adam, Valérie Albareda, Sarah Balouka, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Thierry Goux, Julia Mathon-Quellien, Eric Montaigne, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Franck Robillard, Sandrine Roullier

**Procuration** : Nicolas Gilles à Olivier Pinel

**Absents** : Nicolas Chevrier, Sonia Pupin

**Secrétaire de séance** : Laurence Adam

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu du conseil d'octobre
2. Procédure judiciaire parcelle ZK 44
3. Convention commune/ Sivom
4. Devis vierge noire
5. Devis SDEC
6. Devis caméras cimetière
7. Présentation charte graphique

**Questions et informations diverses**

- Info La Chiffo
- Piliers église de Feuguerolles

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point 8 à l'ordre du jour :

- Signature de la Convention Territoriale Globale

Le conseil municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

**1- Approbation des comptes rendus du conseil municipal de septembre :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2020.

**2 – Procédure judiciaire parcelle ZK 44 :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le bâtiment de type « hangar », édifié sur la parcelle ZK 44 (à Bully), classée en zone agricole n'a fait l'objet d'aucune déclaration d'urbanisme. Sur les conseils du service juridique de l'Union Amicale des Maires du Calvados, un premier courrier avait été envoyé au propriétaire en novembre 2019, lors de la construction de ce bâtiment. Selon la procédure en vigueur, un second courrier a été envoyé en mai 2020. Malheureusement, à ce jour, cette construction n'a fait l'objet d'aucune régularisation ou destruction. Ainsi, suite à la décision du conseil municipal d'entamer une procédure judiciaire, Monsieur le Maire

informe l'assemblée qu'un procès-verbal a été dressé en date du 15 octobre. Ce dernier a été déposé au tribunal judiciaire de Caen et remis au procureur de la République.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à transmettre le procès-verbal à l'avocat conseil de la commune qui sera en charge de poursuivre la procédure en cours.

### **3 – Convention Commune/Sivom :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de reformaliser la convention qui lie la commune et le SIVOM concernant l'utilisation des bâtiments communaux. Cette convention fixe notamment les modes de répartition des charges liées aux bâtiments communaux, comme suit :

#### **a/ Médiathèque**

\*Feugerolles-Bully : 13 heures x 52 semaines = 676 heures = 37%

\*SIVOM « Les Trois Villages » : 31 heures x 36 semaines = 1 116 heures = 62 %

#### **b/ Gymnase**

\*Feugerolles-Bully : 15 heures x 36 semaines = 540 heures = 33 %

\*SIVOM « Les Trois Villages » : 30 heures x 36 semaines = 1080 heures = 66 %

#### **c/ Cantine**

\*Feugerolles-Bully : 16 semaines = 31 %

\*SIVOM « Les Trois Villages » 36 semaines = 69 %

#### **d/ Mairie**

La commune de Feugerolles-Bully héberge à titre gracieux les bureaux administratifs du SIVOM (local, eau, électricité, chauffage).

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal, que suite à la rencontre entre Julia Mathon-Quellien, Adjointe au Maire, responsable des loisirs de la culture, et des associations, et Frédéric Fouillard (Président du Sivom), la détermination d'un mode de calcul par rapport au taux d'occupation des différents bâtiments, n'a pas pu être défini de manière harmonieuse entre les deux parties. En conséquence, Monsieur le Maire propose un ajournement du vote de la convention. Un nouveau mode de calcul sera proposé ultérieurement.

### **4 – Devis vierge noire :**

Monsieur le Maire informe qu'un mécène, généreux donateur, a proposé de participer à la rénovation du monument dit « La Vierge Noire ». Le montant des travaux s'élève à 3 250€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix « Pour », décide d'engager les travaux de rénovation de « La Vierge Noire » et, autorise Monsieur le Maire à recevoir le don du particulier au profit de la commune pour la rénovation de ladite statue.

### **5 – Devis SDEC :**

Olivier Davy, Maire- adjoint en charge des travaux, présente deux devis du SDEC :

- Le premier vise à installer un coffret avec une prise à l'intérieur du rond-point entre la RD 89 et la RD 147, à l'aide d'un forage dirigé. Le montant des travaux s'élève à 4330€ dont **2346€ TTC à la charge de la commune.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse par 9 voix « contre » le devis pour la réalisation de ces travaux.

- Le second point, concerne l'extension de l'éclairage public du lotissement « Quartier de la Croix ». Le montant des travaux s'élève à 29 807,22€ dont **16 777,18€ TTC à la charge de la commune.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis du SDEC pour un montant de 16 777.18€. Ce montant sera inscrit au chapitre 6554 du budget 2021 du lotissement communal.**

#### **6 – Devis caméras cimetière :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite à une récente décision, il avait été souhaité l'installation de caméras de surveillance dans le cimetière de Feuguerolles, suite à différents actes de vandalisme.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte par 9 voix pour, le devis de l'entreprise Cedrelec pour un montant de 2 402,39€ pour 3 caméras et le dispositif de visionnage.

#### **7 – Présentation de la charte graphique :**

Julia Mathon-Quellien présente les travaux de la commission communication en ce qui concerne l'harmonisation des outils de communication de la commune et notamment la charte graphique.

#### **8 – Convention Territoriale Globale :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale, il est nécessaire de signer une convention avec la CAF.

La convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires sur les Communes ou Communauté de communes, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin, de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements mais aussi de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf du Calvados pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu' au 31 décembre 2023.

#### **Questions diverses :**

- A. **« La chiffo »** : Monsieur le maire présente les résultats de l'opération de collecte de vêtements en porte à porte organisée par La Chiffo en octobre 2020. Comme les éditions précédentes, les chiffres de la collecte sont très intéressants pour les organisateurs. Au total, 98 foyers (contre 103 en 2019) ont déposé des sacs de vêtements (pour 540 foyers prospectés) pour un total de 802 kg (contre 816kg en 2019).
- B. **Les Piliers de l'église de Feuguerolles** : Thierry Gouix, maire adjoint en charge du patrimoine, informe le conseil municipal qu'une partie des piliers de l'église de Feuguerolles a été détériorée par le temps, mais également par les écoulements d'eau de pluie. Ces piliers vont être rénovés par l'entreprise

Ducloux pour un montant de 999.21€ TTC. Un devis est également demandé pour la rénovation des gouttières qui sont très abîmées, et qui sont responsables des écoulements d'eau sur les piliers.

- C. **La cérémonie des vœux du maire** : Julia Mathon-Quellien informe le conseil municipal des événements à venir : La cérémonie des vœux du maire, initialement prévue le 7 janvier est annulée. Franck Robillard présentera ses vœux à la population par l'intermédiaire d'une vidéo postée sur le site internet de la commune.
- D. **La Commission Jeunesse** : Sandrine Roullier responsable de la commission jeunesse expose différents sujets abordés lors de la troisième rencontre.
- ✓ Elle informe de la volonté d'améliorer les aménagements de l'espace loisirs pour les jeunes de la commune. En effet, est prévu sur les années 2021 et 2022 la mise en place d'un deuxième but de foot. Le but existant et le deuxième but seront installés à côté des terrains de tennis.
  - ✓ Sur l'année 2021, Il est prévu d'investir dans une table de ping-pong « en dur » mais mobile. Elle sera installée sous le préau de la médiathèque. Un aménagement d'un des deux terrains de tennis sera réalisé et sera transformé en terrain de foot et basket.
  - ✓ La commission jeunesse souhaiterait également la mise en place, d'un groupe de partage pour le covoiturage des collégiens et lycéens afin de ne pas dépendre des bus verts qui sont encore trop rares aujourd'hui.
  - ✓ Le groupe jeunesse propose la création d'un compte « Instagram » de la commune
- E. **La Citerne incendie** : Thierry Gouix, maire adjoint rappelle au conseil qu'une réserve d'eau est enterrée à côté de l'école en cas d'incendie. Il informe de la nécessité de mettre en place un contrôle tous les 3 ans via une convention avec le SDIS. Monsieur Gouix demande au conseil d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention entre la commune et le SDIS14.
- A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention entre le SDIS14 et la commune pour la réalisation d'un contrôle tous les 3 ans de cette citerne d'eau enterrée.
- F. **La voie verte** : Sarah Balouka rapporte un souci d'entretien sur la voie verte. En effet, le passage d'engins agricoles engendre des rejets de terre obstruant ainsi la voie, ainsi que l'accumulation de feuilles d'automne rend la chaussée glissante. D'autre part, il a été noté, qu'un virage dans la descente de la voie verte, mériterait un balisage au sol pour des questions de sécurité et pour une meilleure visibilité. Aux vues de ces éléments, Le Conseil Municipal décide la mise en place d'un balisage au sol signalant le virage dangereux pour les cyclistes en faisant appel à l'entreprise « La Marelle ». D'autre part, l'entretien de la voie verte sera fait prochainement par l'entreprise « Voeries Services », dans le cadre du balayage des rues.
- G. **Les personnes vulnérables et le deuxième confinement** : Sarah Balouka demande au Conseil Municipal si un suivi est organisé pour les personnes en difficultés, suite au deuxième confinement. En effet, lors du premier confinement l'équipe municipale s'était organisée pour assurer le suivi de certaines personnes de la commune. Monsieur le maire prend note et évoquera le sujet à la prochaine commission du CCAS qui aura lieu le 30 novembre 2020.
- H. **Le cimetière de Bully** : Laurence Adam interroge le conseil municipal, suite à la demande d'un administré, afin de savoir s'il resterait encore une concession à pourvoir au cimetière de Bully. Monsieur le maire va se renseigner afin de pouvoir apporter une réponse à cette requête, au plus vite.

- I. **Courrier d'un administré** : Monsieur le Maire, fait la lecture du courrier d'un administré contrarié suite à deux articles issus de la revue locale « Les petites nouvelles » portant sur l'éclairage de la commune.
- J. **La Commission Communale des Impôts Direct** : Monsieur le Maire, annonce que les membres de la Commission Communale des Impôts Direct, titulaires et suppléants, ont été désignés par l'administration.
- K. **Défense Incendie** : Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une rencontre est prévue avec le service de Défense Exterieur Contre l'Incendie (DECI) du SDIS afin d'évoquer les points de difficultés de la commune.

Séance levée à 23h30